

DÉCLARATION DU GUATEMALA
POUR UNE RÉPONSE À LA CRISE ET UN DÉVELOPPEMENT
SOUTENABLE À LONG TERME FONDÉ SUR LA
COLLABORATION, L'ÉDUCATION ET UNE CULTURE
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Nous, les représentants des Organismes internationaux et régionaux agissant en faveur de la Sécurité sociale de la région, nous sommes réunis à Guatemala City à l'occasion de la xxvème Assemblée générale de la Conférence Interaméricaine de Sécurité Sociale afin de mieux appréhender collectivement les effets de la crise et contribuer à améliorer et à rendre efficaces, inclusives et soutenables les stratégies nationales, sous-régionales et régionales de sécurité sociale,

Ayant constaté

- I. L'ampleur et la profondeur de la crise économique qui affecte en particulier les pays des Amériques (l'Amérique du Nord, l'Amérique Latine et les Caraïbes) ;
- II. Que la crise a affecté gravement les systèmes de sécurité sociale et de protection sociale dans les Amériques;
- III. L'importance que revêtent l'éducation, la formation et la culture de la sécurité sociale dans le développement économique soutenable des Amériques.

Rappelant

- i. Que la sécurité sociale est un droit de l'homme fondamental;
- ii. Le rôle essentiel que jouent les régimes de sécurité sociale, non seulement au titre de la lutte contre la pauvreté mais aussi comme amortisseur de crise et comme moteur de développement économique;
- iii. Que la sécurité sociale constitue un élément fondamental pour surmonter la crise actuelle et prévenir ainsi que réduire l'effet de crises plus graves;
- iv. Les multiples appels internationaux à l'intégration et au renforcement mutuel des politiques économiques, des politiques de l'emploi et des politiques sociales ainsi qu'à la coordination et à l'harmonisation des activités des organismes internationaux;

- v. Les valeurs communes et les objectifs complémentaires de la Conférence Interaméricaine de Sécurité Sociale, l'Association Internationale de la Sécurité Sociale, l'Organisation Ibéro-Américaine de la Sécurité Sociale et l'Organisation Internationale du Travail;
- vi. Le rôle central que joue le développement de stratégies et de politiques efficaces de sécurité sociale et d'une culture de la sécurité sociale dans la réalisation des objectifs des Nations Unies pour le Millénaire et de l'Agenda de l'hémisphère du Travail Dément 2006 - 2015 de l'OIT;
- vii. Qu'une Sécurité Sociale dynamique doit être accessible, soutenable, préventive, proactive, et doit fournir des prestations adéquates, et contribuer ainsi à l'avènement de sociétés socialement plus inclusives et économiquement productives pour tous;
- viii. Que le droit à un environnement de travail sûr et sain doit être reconnu comme un droit de l'homme fondamental et que la mondialisation doit être accompagnée d'une culture de prévention afin de garantir la sécurité et la santé de tous dans le travail;
- ix. L'importance de coordonner, avec une approche multilatérale, les régimes de sécurité sociale, afin de sauvegarder les droits sociaux des migrants et de faciliter l'efficacité de la protection des systèmes dans le domaine de la mondialisation, et avec la prise en compte de la situation des travailleurs migrants;
- x. L'importance d'articuler les politiques économiques, les politiques en matière d'emploi et les politiques sociales dans un cadre conceptuel et d'application pratique cohérente.

Nous avons accordé de mettre en valeur et de soutenir:

PREMIÈREMENT. Le programme de formation intégrale aux valeurs et aux principes de la Sécurité Sociale, dénommé "Pour une culture de la sécurité sociale dans les Amériques", développé et promu par la Conférence Interaméricaine de Sécurité Sociale (CISS), par le biais du Centre Interaméricain d'Études de Sécurité Sociale (CIESS).

DEUXIÈMEMENT. Le concept de sécurité sociale dynamique tel que défini par l'AISS ainsi que par la Déclaration de Séoul sur la sécurité et la santé dans le travail (AISS), qui reconnaît l'importance de l'éducation ainsi que de la coopération entre les organismes et les institutions internationaux.

TROISIÈMEMENT. La Convention Multilatérale Ibéro-Américaine de Sécurité Sociale, en cours de ratification, son Accord d'Application et la "Stratégie Ibéro-Américaine de Sécurité et de Santé dans le Travail", promus et gérés par l'OISS.

QUATRIÈMEMENT. Le Pacte Mondial pour l'Emploi et le Socle de Protection sociale adopté par la Conférence Internationale du Travail, qui constituent également une partie intégrante de la réponse mondiale à la crise, telle qu'adoptée par le Conseil Exécutif des Directeurs des Nations Unies (CEB) et le Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC).

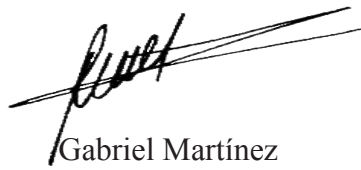
Nous faisons appel

- a. À tous les acteurs nationaux dans le domaine de la sécurité sociale et de la protection sociale, à redoubler d'efforts pour améliorer la coordination et la complémentarité de leurs stratégies, de leurs plans et de leurs programmes;
- b. À tous les organismes internationaux actifs dans les Amériques, à intensifier leurs efforts d'information et de coordination;
- c. À la CISS, à l'AISS, à l'OISS et à l'OIT, à collaborer de manière étroite à la promotion de leurs programmes d'action respectifs, notamment de leurs programmes d'Éducation, de Formation et de Développement des Capacités, comme par exemple:
 - Le programme "Pour une culture de la sécurité sociale dans les Amériques" de la CISS,
 - L'offre de formation de l'OISS,
 - L'offre de formation de l'AISS, conjuguée à la promotion de la Déclaration à l'échelle mondiale,
 - Le Programme QUATRIN-AMERICAS et les Chaires "OIT-Travail Dément-Sécurité Sociale" mis en place conjointement par l'OIT Genève et le Centre International de Formation de l'OIT à Turin (Italie).

Nous invitons

- I. Les différents États nationaux à déclarer, la dernière semaine d'avril, la "Semaine de la Sécurité Sociale" en honneur du fait que c'est le 27 avril 1955 qu'est entrée en vigueur la Convention 102 (Norme Minimum) qui, avec la Déclaration de Philadelphie, constitue une des références mondiales les plus importantes, les plus influentes et les plus effectives en matière de sécurité sociale;

- II. Les Gouvernements et les instances membres des organismes signataires à adhérer de manière formelle à cette Déclaration, pour témoigner d'une politique déterminée de soutien aux activités visant à développer la culture de la sécurité sociale, aussi bien pour leur personnel que pour les sociétés concernées, les adhérents et les bénéficiaires. A cet effet, la Conférence Interaméricaine de Sécurité Sociale ouvrira un registre et publiera les adhésions.



Gabriel Martínez
CISS



Hans Horst Konkolewsky
AISS



Adolfo Jiménez Fernández
OISS



Miguel Ángel Fernández Pastor
CISS